

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine COLUSSI

**Date d'envoi de la convocation** : 19 janvier 2023

**Absents excusés** : M. Gwendal LECOINTRE (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL), M. Daniel BONHOMME (a donné pouvoir de vote à M. VIDELOUP), M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à Mme COLUSSI)

**Absente** : Mme Françoise MOUCHEL

**DELIBERATION 03/2023 – ECOLE DU VIEUX CHENE : TRAVAUX DE  
RENOVATION THERMIQUE – DEMANDES DE SUBVENTION AU  
TITRE DE LA DETR – PLAN DE FINANCEMENT**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal, que des travaux de rénovation devront être réalisés à l'école du Vieux Chêne, pour réaliser des économies d'énergie : de nombreuses menuiseries sont en simple vitrage, le sol et les murs ne sont pas isolés sur l'ancienne partie de l'école.

Dans le cadre de la rénovation énergétique des Etablissements Recevant du Public, Monsieur Le Maire propose de déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR, pour remplacer toutes les menuiseries (simple vitrage), ainsi que les murs et sols qui ne sont pas isolés de l'école du Vieux Chêne.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE REALISER en 2023 les travaux de rénovation thermique (isolation des murs, sols, menuiseries extérieures) de l'école du Vieux Chêne, pour un montant prévisionnel de 45 000 € HT.**

- **DECIDE d'inscrire les crédits suffisants au Budget Primitif 2023**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**
- **DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR**
- **ADOpte ce projet et le plan de financement suivant :**

DEPENSES HT		RECETTES		
PORTES & FENETRES	17 187,06 €	DETR 40%		18 000 €
ISOLATION sous fenêtre	3 688,34 €			
DALLE ISOLEE	12 785,29 €			
REVETEMENT SOL	4 774,00 €			
PLOMBERIE	1 602,30 €			
Travaux divers	4 963.01 €	Autofinancement		27 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>45 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>45 000 €</b>

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 30 janvier 2023  
et transmission en Préfecture, le 27 janvier 2023  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,  
Le 30 janvier 2023  
Le Maire, Jean-François GOBICHON



Commune de Saint-Broladre  
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE  
02.99.80.25.69 / [mairie@saint-broladre.bzh](mailto:mairie@saint-broladre.bzh)